



GREEN GROWTH BOND 05/2023 DE LA BANQUE MONDIALE

Une « obligation verte » au bénéfice potentiellement significatif
pour votre portefeuille – ainsi que pour la planète !

Période de souscription : du 10 mars 2015 au 23 avril 2015 (sauf clôture anticipée)¹

Eligibilité : • France : Compte-titres ou contrats d'assurance vie ou capitalisation
• Autres pays : veuillez contacter votre banque

Durée d'investissement conseillée : 8 ans

Eco-citoyenneté :

Les fonds levés sont utilisés par la Banque mondiale pour soutenir des projets destinés à réduire l'effet du changement climatique.

Sérénité :

À l'échéance des 8 ans, droit au remboursement de 100 % du capital initialement investi² en dollars US³ par la Banque mondiale (Banque internationale pour la reconstruction et le développement, BIRD, notée Aaa/AAA)⁴.

Rendement :

Prime de remboursement liée à l'indice actions Ethical Europe Equity, construit avec l'objectif de générer une performance solide sur le long terme⁵.

Green Growth Bond 05/2023 sera émise par la Banque mondiale dans le cadre de son programme global d'émissions de dettes dans les conditions décrites dans le Prospectus⁶ de ce Programme en date du 28 mai 2008 et dans les Final Terms se rapportant à cette émission ainsi que dans le Prospectus d'Emission (le « Swiss Offering Prospectus »), pour les investisseurs suisses, rédigé conformément à l'article 652a ou à l'article 1156 du Code des Obligations (« Swiss Federal Code of Obligations »). Toute décision d'investir dans Green Growth Bond 05/2023 doit être prise sur la base du Prospectus et des Final Terms ainsi que sur la base du Swiss Offering Prospectus pour les investisseurs suisses, où sont expliqués les risques, les frais et les conditions de Green Growth Bond 05/2023. En cas de divergence entre les informations présentées dans le présent document et celles du Prospectus, des Final Terms et, le cas échéant, du Swiss Offering Prospectus, le Prospectus, les Final Terms et, le cas échéant, le Swiss Offering Prospectus prévaudront. Pour consulter le Prospectus, les Final Terms et, le cas échéant, le Swiss Offering Prospectus, rendez-vous sur www.GreenGrowthBond.com.

Pour obtenir de plus amples informations sur le produit, ou pour connaître les banques le distributeur, rendez-vous sur www.GreenGrowthBond.com.

1) À la discrétion de l'émetteur – voir Prospectus, Final Terms et, le cas échéant, le Swiss Offering Prospectus.

2) Dans ce document, les termes « capital » et « capital investi » désignent la valeur nominale des titres (1 000 US\$) multipliée par le nombre de titres détenus par l'investisseur.

3) Hors frais et fiscalité, soumis au risque de change si l'investisseur convertit dans sa propre devise le capital et l'éventuelle prime de remboursement qui lui sont remboursés en dollars US, et sous réserve de l'absence de défaut de la Banque mondiale.

4) Notes de crédit de Moody's / Standard & Poor's au 28 février 2015.

5) Aucune assurance n'est donnée quant aux performances positives de l'indice et les données historiques ne préjugent pas des performances futures. La performance est calculée hors dividendes.

6) Le Prospectus n'est pas sujet à approbation réglementaire. Il n'a donc pas été visé par un régulateur européen.

En tant qu'investisseur, vous voulez agir en adéquation avec vos valeurs personnelles lors de vos choix de placements.

Et plus encore : vous voulez que vos investissements aient un effet positif sur l'environnement et qu'ils participent à la lutte contre le changement climatique, au travers de projets concrets et innovants au bénéfice des populations locales et de la planète.

Green Growth Bond 05/2023 vous permet de donner un sens à votre investissement, tout en conservant vos objectifs de rendement.

Votre investissement dans Green Growth Bond 05/2023...

... soutient le financement des projets locaux dans plusieurs régions du monde, visant à apporter une **réponse au changement climatique et à la transition énergétique**.

... est **remboursé au minimum à hauteur de 100 % du capital** (en dollars US)¹ à l'échéance et est confié à la Banque mondiale, une entité supranationale bénéficiant de la plus haute note de crédit (Aaa/AAA)².

... vous permet de **viser une prime de remboursement potentielle** grâce à son indexation à l'indice actions « Ethical Europe Equity »³.

Green Growth Bond 05/2023 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

1) Hors frais et fiscalité, soumis au risque de change si l'investisseur convertit dans sa propre devise le capital et l'éventuelle prime de remboursement qui lui sont remboursés en dollars US, et sous réserve de l'absence de défaut de la Banque mondiale.

2) Notes de crédit Moody's/Standard & Poor's au 28 février 2015.

3) « Ethical Europe Equity » est la propriété de Solactive AG. Code ISIN : DE000SLA5EE6.

Votre investissement dans Green Growth Bond 05/2023 sera utilisé par la Banque mondiale pour aider à soutenir exclusivement des projets écologiques dans des pays en développement.

Qu'est-ce qu'une Obligation Verte de la Banque mondiale ?

- Les capitaux collectés **soutiennent le financement des projets visant à limiter l'impact du changement climatique ou à aider les populations à s'adapter à ses effets**. Ils sont exclusivement utilisés à cette fin : dès lors que l'un des projets soutenus prend fin, les capitaux restitués sont réalloués à d'autres projets écologiques.
- **Les projets sont sélectionnés avec soin par la Banque mondiale**, sur la base de critères d'éligibilité ayant fait l'objet d'une étude indépendante de la part de CICERO (Centre international de recherche sur l'environnement et le climat de l'Université d'Oslo).
- **Les projets sont contrôlés tout au long de leur mise en œuvre** : les agences gouvernementales analysent la progression des projets et la Banque mondiale surveille les différentes étapes de leur réalisation.

Pour en savoir plus sur l'impact écologique d'une Obligation Verte de la Banque mondiale, veuillez consulter les directives de mise en œuvre sur <http://treasury.worldbank.org/cmd/pdf/ImplementationGuidelines.pdf>

À propos de la Banque mondiale

La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), plus connue sous le nom de Banque mondiale, a été créée en 1944 pour financer la reconstruction de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, la mission de la Banque mondiale consiste à collaborer avec les pays à revenu intermédiaire pour réduire la pauvreté et promouvoir une prospérité partagée en leur donnant accès à des financements et au savoir.

La Banque mondiale soutient le développement durable, la réduction de la pauvreté et la croissance inclusive dans un large éventail de secteurs : agriculture et sécurité alimentaire, éducation, énergie, finance, commerce et industrie, santé et services sociaux, droit et gouvernance, transports, eau et assainissement. Les projets de la Banque mondiale font l'objet d'une analyse rigoureuse et d'un processus d'approbation, incluant une évaluation précoce visant à identifier les impacts sociaux et environnementaux et la définition de mesures d'atténuation concrètes. Les projets éligibles au financement par les Obligations Vertes sont un sous-ensemble des activités de promotion du développement durable de la Banque mondiale, dont l'objectif principal est de réduire les impacts du changement climatique.

Exemples de projets éligibles soutenus par les Obligations Vertes de la Banque mondiale



MEXIQUE

Programme d'éclairage et d'appareillage efficient

- **Objectif** : limiter le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en augmentant l'utilisation de technologies à haut rendement énergétique pour l'éclairage, les réfrigérateurs et la climatisation des logements.
- **Résultats attendus** : réduction cumulée des émissions de CO₂ de plus de 3,32 millions de tonnes sur 5 ans, ce qui correspond à retirer de la circulation 700 000 voitures¹.



INDONÉSIE

Programme de gestion de ressources en eau et de l'irrigation

- **Objectif** : diminuer la vulnérabilité au climat des ressources en eau et de la production alimentaire, par une meilleure gestion de l'irrigation et des réserves et par une meilleure productivité de l'agriculture irriguée.
- **Résultats attendus** : meilleure productivité des cultures de 500 000 exploitations agricoles en raison d'une irrigation plus fiable et plus efficace.



CHINE

Projet d'éco-ferme

- **Objectif** : limiter le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en convertissant le méthanol des déjections animales en biogaz pour répondre aux besoins quotidiens en carburant des exploitations agricoles.
- **Résultats attendus** : réduction des émissions de CO₂ de près d'1 million de tonnes par an, ce qui correspond à retirer de la circulation 190 000 voitures par an¹.

¹ Déterminé à l'aide de l'outil de calcul des émissions de gaz à effet de serre de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA), disponible sur <http://www.epa.gov/cleanenergy/energy-resources/calculator.html>

Pour plus d'informations sur les projets soutenus par les Obligations Vertes de la Banque mondiale, rendez-vous sur <http://treasury.worldbank.org/cmd/html/MoreGreenProjects.html>

Les exemples ci-dessus de projets éligibles sont à titre d'information uniquement et aucune assurance ne peut être donnée que des décaissements seront faits par la Banque mondiale durant la vie des titres pour des projets ayant les mêmes caractéristiques.

Ils parlent des Obligations Vertes

Doris Herrera-Pol

Directrice de Global Capital Markets à la Banque mondiale

« Les obligations vertes confédèrent les investisseurs engagés dans le financement de la transition énergétique. Green Growth Bond 05/2023 constitue une nouvelle étape dans le développement de ce marché, car il attire les investisseurs particuliers qui cherchent à tirer parti de la performance financière d'un indice actions éthique, tout en soutenant les projets environnementaux dans les pays membres de la Banque mondiale. »

Fan Jiaqiang

Directeur d'une société de gestion du biogaz basée dans la région de Guangxi en Chine et participant au Projet de ferme écologique de la Banque mondiale

« Notre société a signé un accord avec des élevages porcins, permettant de les débarrasser des déjections animales que nous apportons aux agriculteurs afin d'alimenter leurs cuves à biogaz. Ainsi, nous fournissons la production de biogaz et réduisons par la même occasion la pollution engendrée par les grandes exploitations porcines. »

Frank

Investisseur en obligations vertes

« Quand j'investis dans des obligations vertes, je sais que les capitaux seront utilisés pour financer des projets ayant un réel impact sur l'environnement et sur la vie des personnes concernées. De plus, avec Green Growth Bond 05/2023, je confie mon investissement à la Banque mondiale, qui a la note de crédit la plus sûre du marché. »

Green Growth Bond 05/2023 est remboursé en dollars US. Cela implique une exposition au risque de change si les investisseurs décident de convertir dans leur propre devise le capital et l'éventuelle prime de remboursement qui leur sont remboursés en dollars US.

Aucune assurance n'est donnée quant aux performances positives de l'indice, auquel Green Growth Bond 05/2023 est indexée, et les données historiques ne préjugent pas des performances futures.



La prime de remboursement de Green Growth Bond 05/2023 est indexée à la performance de l'indice Ethical Europe Equity.

L'indice Ethical Europe Equity

Calculé par Solactive, cet indice actions vise à délivrer une performance solide sur le long terme. Il se compose des actions de 30 sociétés européennes sélectionnées selon des critères financiers, mais aussi et surtout sur la base de critères de durabilité définis par des organismes indépendants :

- L'univers d'investissement se concentre sur des sociétés affichant une performance extra-financière supérieure à la moyenne de leur secteur d'activité, ainsi qu'à la moyenne globale (en matière de responsabilité Environnementale, Sociale et de Gouvernance – ESG) (notation Vigeo) et exclut les sociétés ne respectant pas les normes éthiques internationales. Cette analyse s'appuie sur la recherche de Vigeo Rating, une agence indépendante de premier plan spécialisée dans les risques ESG et l'évaluation des opportunités. La sélection finale est certifiée chaque trimestre par Forum Ethibel, via un audit indépendant de la conformité des produits aux normes ESG et éthiques.
- Parmi ces sociétés, seules celles dont les prévisions de dividendes plus élevées que la moyenne du marché et affichant un profil de risque réduit (c'est-à-dire présentant les volatilités les plus faibles sur 6 mois), sont sélectionnées pour composer l'indice Ethical Europe Equity.



La sélection est revue tous les trois mois.

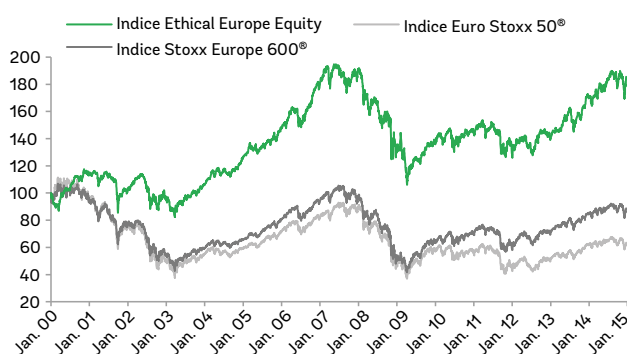
Sources : Solactive, Vigeo, Ethibel

Un objectif de performance solide sur le long terme

L'indice Ethical Europe Equity a été créé le 16 avril 2013. Depuis lors, il a surperformé les indices Euro Stoxx 50® et Stoxx Europe 600®, les indices de référence du marché actions européen. Les simulations montrent qu'entre 2000 et sa création en 2013, l'indice aurait également offert un meilleur ratio rendement/risque.

Évolution de l'indice Ethical Europe Equity comparée à celle des indices Euro Stoxx 50® et Stoxx Europe 600®, du 30 janvier 2000 au 30 janvier 2015

Avertissement : les performances ne sont réelles que du 16 avril 2013 au 30 janvier 2015. Avant le 16 avril 2013, elles sont simulées. Dans la simulation, l'univers d'investissement a été fixé à l'univers de Vigeo au 16 avril 2013 et seuls les filtres financiers (dividendes et indicateur de risque) ont été appliqués lors des rebalancements trimestriels. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Aucune assurance n'est donnée quant aux performances positives de l'indice.



Source : Solactive, 28 février 2015.

	Indice Ethical Europe Equity	Indice Euro Stoxx 50®	Indice Stoxx Europe 600®
Rendement annualisé	5,52 %	0,11 %	-2,21 %
Volatilité annualisée	14,76 %	20,16 %	24,39 %

Pour de plus amples informations concernant l'indice (notamment son niveau de clôture quotidien, ses composantes et la méthodologie de sélection), rendez-vous sur <http://www.solactive.com/en/?s=ethical%20europe%20equity&index=DE000SLA5EE6>

Date d'échéance : 12 mai 2023	Valeur nominale : 1 000 US\$
Droit au remboursement à l'échéance de 100 % du capital investi en US\$ ¹	Rendement variable à l'échéance indexé à la performance de l'indice Ethical Europe Equity

Comment est calculée la prime de remboursement ?

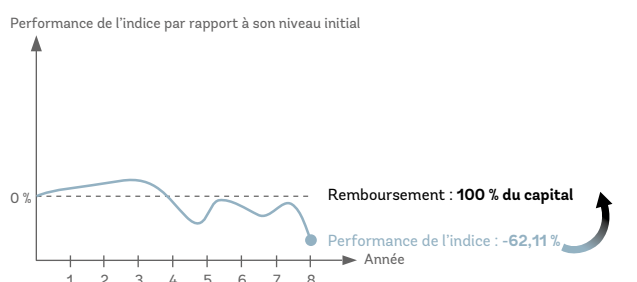
- À la date d'observation initiale, le niveau de clôture de l'indice Ethical Europe Equity est relevé et retenu comme niveau initial.
- À la date d'observation finale, le niveau de clôture de l'indice est relevé. La performance de l'indice est ensuite calculée en comparant ce niveau avec le niveau initial.
- À l'échéance, vous recevez :
 - **Le capital investi** (en dollars US)¹ + **une prime de remboursement** (en dollars US) **égale à la performance de l'indice¹**, si celle-ci est positive.
 - Si la performance de l'indice est négative, aucune prime de remboursement n'est versée mais vous récupérez tout de même : **L'intégralité du capital investi** (en dollars US)¹.

Illustrations

Les scénarios suivants sont fournis à titre informatif uniquement : ils ne préjugent pas des résultats futurs.

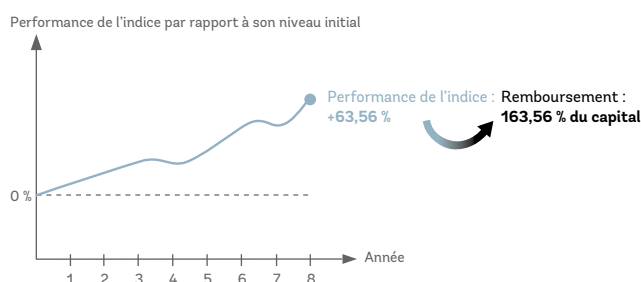
Scénario défavorable

- L'indice suit une tendance baissière. À la date d'observation finale, il clôture à 62,11 % en dessous de son niveau initial. Par conséquent, la performance de l'indice est égale à -62,11 %.
- À l'échéance, vous ne recevez que :
 - Le capital** (en dollars US)¹
 - Le TRA s'élève à 0 %¹ (supérieur à celui de l'indice, qui est égal à -11,42 %, du fait de sa baisse finale de -62,11 % ; cette différence s'expliquant par la protection de 100 % du capital).**



Scénario favorable

- L'indice suit une tendance haussière. À la date d'observation finale, il clôture à 63,56 % au-dessus de son niveau initial. Par conséquent, la performance de l'indice est égale à +63,56 %.
- À l'échéance, vous bénéficiez d'une prime de remboursement égale à 63,56 % et vous recevez :
 - Le capital + 63,56 % = 163,56 % du capital** (en dollars US)¹
 - Le TRA s'élève à 6,34 % (égal à celui de l'indice).**



1) Hors frais et fiscalité, soumis au risque de change si l'investisseur convertit dans sa propre devise le capital et l'éventuelle prime de remboursement qui lui sont remboursés en dollars US, et sous réserve de l'absence de défaut de la Banque mondiale.

Green Growth Bond 05/2023 est un instrument complexe. Vous ne devez investir dans cette obligation que si vous en comprenez suffisamment les caractéristiques, en particulier les risques qu'elle comporte. Votre banque doit déterminer si vous disposez des connaissances et d'une expérience suffisantes pour investir dans ce produit. Si le produit ne vous convient pas, elle doit vous en avertir. Si la banque vous recommande un produit dans le cadre de ses services de conseil en investissement, elle doit déterminer si ce produit est adapté à vos connaissances et à votre expérience, à vos objectifs d'investissement et à votre situation financière.

Avantages

- **Investissement dans une obligation verte** soutenant des prêts de la Banque mondiale à des projets d'adaptation au changement climatique.
- Rendement indexé à la performance de l'indice Ethical Europe Equity, construit avec l'objectif de générer **une performance solide sur le long terme**.
- **À l'échéance, protection du capital investi** (en dollars US)¹, indépendamment de la performance de l'indice, remboursé par un émetteur de première qualité noté Aaa/AAA² (la plus haute note possible).

Principaux risques

Il est recommandé aux investisseurs de lire attentivement les risques définis dans le Prospectus, les Final Terms et, le cas échéant, le Swiss Offering Prospectus. Les risques présentés ci-dessous ne sont que quelques-uns des risques que comporte un investissement dans Green Growth Bond 05/2023 et ils ne sont en aucun cas exhaustifs :

- **Risque de perte partielle ou totale du capital :**
 - Si **les titres sont vendus avant l'échéance**, leur cours peut être très différent (supérieur ou inférieur) de leur valeur nominale, car il peut être soumis à d'importantes fluctuations durant la vie des titres, en fonction, non seulement de la performance de l'indice, mais aussi d'autres paramètres, notamment la volatilité de l'indice et les taux d'intérêt.
 - En cas de **défaut de la Banque mondiale**.
- **Aucune prime de remboursement minimale garantie** en cas de contre-performance de l'indice.
- **Risque de change** : émis en dollars US, Green Growth Bond 05/2023 s'adresse aux investisseurs qui souhaitent diversifier les placements au sein de leur portefeuille. Cela implique une exposition au risque de change s'ils décident de convertir dans leur propre devise le capital et l'éventuelle prime de remboursement qui leur sont remboursés en dollars US. En effet, le rendement final dans leur propre devise dépendra non seulement du montant de la prime de remboursement perçue, mais aussi de l'évolution du dollar US par rapport à cette devise. En supposant que la devise de l'investisseur soit l'euro et qu'1 € vaille 1,25 US\$ à la date de paiement, pour acheter 10 000 US\$ de titres à cette date, l'investisseur dépensera 8 000 €. Si, à l'échéance, les titres sont remboursés à 10 000 US\$:
 - Dans le cas où, à cette date, le dollar US s'est apprécié de 10 % par rapport à l'euro et que ce dernier vaut donc 1,14 US\$, le rendement final en euros en sera amélioré : convertir 10 000 \$ en euros rapportera 8 800 € à l'investisseur.
 - À l'inverse, dans le cas où le dollar US s'est déprécié de 15 % par rapport à l'euro et que ce dernier vaut donc 1,47 US\$, le rendement final en euros sera dégradé : convertir 10 000 \$ en euros rapportera 6 800 € à l'investisseur.
- **Risque de liquidité** : bien que les titres soient cotés sur un marché réglementé, la possibilité de les vendre avant l'échéance n'est pas garantie. Dans des conditions normales de marché, le Teneur de Marché s'efforcera d'en assurer le marché secondaire.
- **Risque lié à l'indice** : les investisseurs ne bénéficient pas des dividendes versés par les actions composant l'indice. Les performances passées de l'indice ne préjugent pas de ses performances futures. Si Solactive venait à interrompre ou suspendre le calcul de l'indice, l'Agent de calcul pourrait, à sa seule discrétion, désigner un indice de remplacement, ou bien considérer qu'aucun indice comparable n'existe. Dans ce cas, le montant remboursé aux investisseurs en plus du capital (le cas échéant) serait déterminé à la seule discrétion de l'Agent de calcul. Chacune de ces actions pourrait peser défavorablement sur la valeur des titres. Les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus, les Final Terms et, le cas échéant, le Swiss Offering Prospectus pour plus d'informations.

1) Hors frais et fiscalité, soumis au risque de change si l'investisseur convertit dans sa propre devise le capital et l'éventuelle prime de remboursement qui lui sont remboursés en dollars US, et sous réserve de l'absence de défaut de la Banque mondiale.

2) Notes de crédit Moody's/Standard & Poor's au 28 février 2015.

Caractéristiques principales

Type d'investissement	Green Growth Bond 05/2023 est un titre de créance structuré émis par la Banque mondiale dans le cadre de son programme global d'émissions de dettes. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Émetteur, qui s'engage à vous rembourser 100 % du capital investi ¹ en dollars US à l'échéance et à vous verser une prime de remboursement liée à la performance, si elle est positive, de l'Indice sous-jacent. En cas de défaut de l'Émetteur, vous risquez de ne pas récupérer les sommes en question et de perdre le capital investi
Offre au public	Durant la période de commercialisation, Green Growth Bond 05/2023 sera distribué, simultanément, dans plusieurs pays européens y compris la France, le Luxembourg et la Suisse
Éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Investisseurs en France : Compte-titres ou contrats d'assurance vie ou capitalisation • Investisseurs dans d'autres pays : veuillez contacter votre banque ou votre conseiller financier
Code ISIN	XS1201913651
Émetteur	Banque internationale pour la reconstruction et le développement (ou « Banque mondiale ») (Moody's Aaa / perspective stable ; Standard & Poor's AAA / perspective stable au 28 février 2015)
Agent de calcul	BNP Paribas S.A.
Valeur nominale	1 000 US\$
Prix de souscription (Offer price)	1 000 US\$
Commission supportée par l'investisseur et incluse dans le prix de souscription	Commission perçue pour la commercialisation et la promotion des titres par les réseaux de distribution, en une seule fois au lancement, d'un montant annuel équivalent à 0,25 % maximum de la valeur nominale des titres placés
Période de souscription	Du 10 mars 2015 au 23 avril 2015 (sauf clôture anticipée, à la discrétion de l'Émetteur – voir Prospectus, Final Terms et, le cas échéant, le Swiss Offering Prospectus)
Date d'émission / de paiement	30 avril 2015
Date d'échéance	12 mai 2023
Remboursement à l'échéance¹	Au minimum 100 % de la valeur nominale (en dollars US)
Coupon fixe	Aucun
Prime de remboursement payée à l'échéance¹	S_0 renvoie au niveau de clôture officiel de l'Indice sous-jacent à la date d'observation initiale S_f renvoie au niveau de clôture officiel de l'Indice sous-jacent à la date d'observation finale $S_f / S_0 - 1$ est la performance de l'Indice sous-jacent - Si $S_f / S_0 - 1 \leq 0$ (la performance de l'Indice sous-jacent est négative ou nulle) : pas de prime - Si $S_f / S_0 - 1 > 0$ (la performance de l'Indice sous-jacent est positive) : prime = 1 000 US\$ \times [$S_f / S_0 - 1$] (valeur nominale multipliée par la performance de l'Indice sous-jacent)
Indice sous-jacent	Indice Ethical Europe Equity (code ISIN : DE000SLA5EE6)
Date d'observation initiale	30 avril 2015
Date de constatation finale	28 avril 2023
Valeur de marché	Publiée chaque jour et disponible auprès de votre banque ou de votre conseiller financier
Vente avant l'échéance	Pour vendre vos titres avant la date d'échéance, veuillez contacter votre banque. Le Teneur de Marché se chargera, dans des conditions normales de marché, d'assurer un marché secondaire durant les heures d'ouverture, avec une fourchette de prix d'achat/vente maximale de 1 %. Veuillez contacter votre banque ou votre conseiller financier pour connaître les frais de courtage applicables, le cas échéant
Cotation	Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
Teneur de marché	BNP Paribas Arbitrage S.N.C.

¹) Hors frais et fiscalité, soumis au risque de change si l'investisseur convertit dans sa propre devise le capital et l'éventuelle prime de remboursement qui lui sont remboursés en dollars US, et sous réserve de l'absence de défaut de la Banque mondiale.

L'exactitude, l'exhaustivité et la pertinence des informations présentées dans ce document ne sont pas garanties, bien que ces informations proviennent de sources considérées sérieuses et fiables. Le présent document ne doit pas être considéré comme une sollicitation ou une offre de souscrire, un conseil juridique, fiscal ou autre, ou une recommandation à conclure une opération. Les informations qui y figurent ne constituent en aucun cas une recommandation quant à l'instrument auquel elles se réfèrent. Toute offre de souscrire à Green Growth Bond 05/2023 se fera sur la base du Prospectus, des Final Terms et, le cas échéant, du Swiss Offering Prospectus préparés par l'Émetteur ou au nom de l'Émetteur. Une décision d'investissement dans Green Growth Bond 05/2023 ne doit pas être prise d'après ce document, mais sur la base du Prospectus, des Final Terms et, le cas échéant, du Swiss Offering Prospectus. Les investisseurs s'exposent au risque de crédit de l'Émetteur. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus, des Final Terms et, le cas échéant, du Swiss Offering Prospectus. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'ils sont soumis au risque de perte partielle ou totale du capital en cas de revente en cours de vie, ainsi qu'au risque de défaut de la Banque mondiale. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. Green Growth Bond 05/2023 est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public dans plusieurs pays européens, y compris la France, le Luxembourg et la Suisse, ou, en France, dans le cadre d'un contrat d'assurance vie se référant à des unités de compte ou à un contrat de capitalisation (tels que visés dans le Code des assurances français). Dans ce dernier cas, l'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. Pour en savoir plus sur les éligibilités dans d'autres pays, les investisseurs sont priés de contacter leurs banques ou leurs conseillers financiers.

Solactive AG essaie, dans la mesure de son possible, de garantir l'exactitude du calcul de l'indice. Solactive AG n'est pas tenue – quelles que soient ses éventuelles obligations vis-à-vis des émetteurs – d'informer les tiers, y compris les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers, de toute erreur dans l'indice. En aucune façon, Green Growth Bond 05/2023 n'est sponsorisé, promu, vendu ou soutenu par Solactive AG et Solactive n'offre aucune garantie ou assurance, expresse ou implicite, concernant les résultats de l'utilisation de l'indice et/ou les niveaux auxquels se situe l'indice à un moment spécifique d'une date en particulier ou autre.

Pour obtenir de plus amples informations sur le produit, ou pour connaître les banques le distribuant, rendez-vous sur www.GreenGrowthBond.com.